

Département du PAS-DE-CALAIS

E1500052/59



Arrondissement d' ARRAS



Commune de GRAINCOURT-lès-
HAVRINCOURT

Enquête Publique

Du 13 avril au 13 mai 2015

**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN A
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT**

par la Société Parc Eolien Nordex V S.A.S.

Rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| Objet de l'enquête | p 3 |
| Cadre légal et réglementaire | p 3 |
| Nature et caractéristiques du projet | p 3 |
| Composition du dossier | p 6 |
| Organisation et déroulement de l'enquête | p 7 |
| Synthèse des observations | p 9 |
| Procès verbal de recueil des observations et mémoire en réponse | p 10 |
| Conclusion du rapport | p 10 |

Annexes :

1. avis d'enquête
2. article de presse
3. contact mairies et contrôle affichage
4. copie d'un mail sur la distance entre les éoliennes
5. procès-verbal des observations
6. mémoire en réponse du pétitionnaire

I - OBJET

L'enquête publique porte sur l'exploitation par la société Parc Eolien Nordex V SAS d'un parc éolien constitué de quatre éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur la commune de Graincourt-lès-Havrincourt.

II - LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE:

L'enquête publique est régie par les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et R 512-4 du code de l'environnement ;

La demande d'autorisation d'exploiter est présentée au titre des articles R.512-3 et suivants du code de l'environnement.

La circulaire du 17 octobre 2011 précise les modalités d'instruction des projets éoliens.

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par les articles R. 122-2 et R. 512-8 du code de l'environnement

L'activité projetée est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : les éoliennes ont un mât d'une hauteur supérieure à 50 m (environ 90 m).

Le rayon d'affichage est fixé à 6 km.

III – NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

1. Caractéristiques techniques du parc éolien

Les quatre éoliennes sont de type N117-R91, de 3,0 MW de puissance unitaire, soit 12 MW de puissance totale. Leur mât en acier est composé de 4 parties assemblées sur place et présente une hauteur de 89,01 m. Chacune des trois pales mesure 57,3 m de longueur et pèse 10,6 t. Le rotor a un diamètre de 116,8 m et la hauteur maximale par rapport au sol est de 149,40 m.

Les dimensions précises des fondations dépendront de l'étude géotechnique. Elles seront de forme octogonale, d'une emprise au sol d'environ 19 m de diamètre (soit un affouillement d'environ 21 m) sur une profondeur d'environ 3 m.

Chaque éolienne produit de l'électricité sous une tension de 660 V qui est transformée dans l'éolienne en 20 000 V puis acheminée par des câbles souterrains vers l'éolienne suivante ou vers le poste de livraison. La jonction au réseau extérieur est également réalisée en souterrain.

2. Localisation du projet

L'implantation des éoliennes et de leur poste de livraison est prévue sur la seule commune de Graincourt-lès-Havrincourt mais à l'écart de sa zone urbanisée dont elle est séparée par le Canal du Nord. Une partie des chemins d'accès aux éoliennes est située sur la commune de Boursies (Nord). Sur Graincourt les Havrincourt, les premières habitations sont les maisons éclusières 6 et 7 situées à 550 m des éoliennes les plus proches. La ferme « Labalette », qui ne semble plus exploitée ni occupée est située à 905 m. Il n'y a pas d'autre habitation à moins d'1,7 km (page 28 du dossier administratif).

Plusieurs parcs éoliens ont été autorisés à moins de 5 km du présent projet, pour un total de 24 éoliennes :

- Chemin de la Milaine sur Boursies
- Les vents de Malet sur Doignies
- Le souffle des Pellicornes sur Moeuvres
- Les portes du Cambrasis sur Cantaing et Flesquières.

Un parc de 5 aérogénérateurs est à l'étude (avis de l'autorité environnementale du 23 février 2015) à moins de 5 km sur Inchy en Artois.

Les parcelles concernées par l'implantation des éoliennes sont des terrains agricoles de cultures céréalières et betteravières, classées en zone naturelle, non constructible, par la carte communale approuvée le 2 mars 2006.

L'étude d'impact précise que le point de raccordement électrique du parc au réseau RTE pourrait être distant d'environ 8 km (page 89).

3. Les impacts sur l'environnement

a. Géologie, eaux

L'étude d'impact démontre un effet nul ou proche de nul sur le sol et la qualité des eaux.

b. Climat, qualité de l'air

L'impact sur le climat et la qualité de l'air est positif puisque les aérogénérateurs permettent de produire de l'électricité sans utiliser des ressources fossiles et sans émettre de CO₂.

c. Le paysage

La zone d'influence visuelle des éoliennes (page 156 de l'étude d'impact) montre que les éoliennes seront peu ou pas du tout visibles des zones habitées et des monuments historiques les plus proches. Ceci s'explique par les caractéristiques topographiques de ce secteur des grands plateaux du Cambrésis, avec des dénivelés peu perceptibles mais qui ont une influence sur la visibilité du projet.

Cependant, dans les environs du site d'implantation des éoliennes on dénombre beaucoup de cimetières militaires, la plupart, implantés à l'écart des villages. Les aérogénérateurs seront visibles de plusieurs d'entre eux et dans certains cas très visibles, notamment les cimetières de Flesquières et d'Inchy en Artois (pages 116 et 120 de l'étude paysagère). L'autorité environnementale estime dans son avis que « les mesures compensatoires sont à développer en ce qui concerne les vues depuis les sites militaires ».

d. L'usage du sol

L'implantation est projetée sur des surfaces agricoles, l'emprise nécessaire au projet est de 0,22 ha en totalité (moyenne sur les 4 éoliennes). Lors du démontage du parc, les fondations pourront être adaptées pour implanter d'autres machines plus performantes, si tel n'était pas le cas, l'exploitant réalisera le démantèlement du site dès la fin de la période d'exploitation, ce qui garantit la pérennité de l'usage agricole des terres, et ceci conformément à la législation en vigueur. L'étude d'impact précise que les fondations seront enlevées sur une profondeur de 1 m et le montant des garanties financières associées au projet est de 200 000 € (pages 138 et 139).

e. Le patrimoine naturel

La végétation le long des berges du canal présente un intérêt écologique assez fort, une espèce rare en région mais non menacée a été recensée mais il n'a pas été relevé d'espèces protégées.

L'impact sur l'avifaune dépend des risques de collision, de la perturbation du domaine vital et de la trajectoire de déplacement. Les espèces relevées sur le site et les plus sensibles aux risques de collision sont les faucons crécerelles et les buses variables (espèces protégées) mais l'étude d'impact précise que l'impact global du projet sur la population devrait être limité. Le projet est situé en dehors des zones d'influence pour l'avifaune migratrice et hivernante (cartes page 172 de l'étude d'impact). Cependant l'effet sonore cumulé des deux parcs éoliens risque d'entraîner une désertion de la caille des blés (vulnérable en région Nord-Pas-de-Calais), espèce nicheuse sur le site mais très peu observée. L'étude écologique (page 43) met en évidence une sensibilité forte du busard des roseaux. Il s'agit d'une espèce concernée par la directive oiseaux, la convention de Berne et dont la présence est avérée à moins de 10 km du site.

Les risques de collision avec les chiroptères sont existants mais non quantifiables. Les deux éoliennes les plus proches du canal sont localisées en zone d'influence assez-forte car les chauves-souris se déplacent et chassent préférentiellement le long des structures linéaires.

f. La phase de chantier

Pendant les travaux, le trafic de poids lourds sera nettement accru, particulièrement au moment de la réalisation des fondations et du montage des éoliennes. Les camions traverseront les bourgs entre Bapaume et Boursies par la D930.

4. Les risques sanitaires - Dangers

a. polluants

Les niveaux d'exposition des populations sont limités et aucun risque sanitaire n'est à prévoir.

b. bruit

L'étude acoustique montre des dépassements de l'émergence admise par la réglementation en période nocturne uniquement et à proximité des habitations les plus proches, notamment les maisons éclusières et, dans une moindre proportion, à proximité de la ferme Labalette et du hameau Demicourt. Le bridage des éoliennes devrait théoriquement permettre de maintenir le niveau d'émissions sonores en deçà des limites réglementaires.

Le bruit engendré lors de certaines opérations de chantier n'affectera pas la santé humaine, grâce à sa prise en compte. Durant leur fonctionnement, les éoliennes respecteront les seuils réglementaires.

c. basses fréquences

L'absence de voisinage immédiat et la nature des installations rendent le risque sanitaire lié aux basses fréquences nul. (étude d'impact p 199)

d. champs électromagnétiques

Le champ magnétique émis par le parc éolien sera faible et localisé et ne présentera pas de risque pour le voisinage.

e. effet stroboscopique

Théoriquement, une éolienne de 150 m de haut peut projeter une ombre jusqu'à 1 050 m environ mais au-delà de 500 m d'éloignement l'effet stroboscopique réellement perçu diminue fortement. La maison éclusière nord est la plus exposée au phénomène avec une ombre portée d'environ 11 heures par an et 9 mn par jour, soit largement en deçà de la limite réglementaire.

f. Risques d'accidents

Les scénarios suivants ont été étudiés : chute d'éléments des éoliennes, chute de glace des éoliennes, effondrement des éoliennes, projection de glace des éoliennes et projection de pale des éoliennes. Compte tenu des zones d'effets, l'étude de dangers conclut à l'acceptabilité du risque généré avec moins d'une personne exposée. (pages 63 et 64 de l'étude de dangers).

IV - COMPOSITION DU DOSSIER :

Dossier administratif comportant :

- la demande d'autorisation d'exploiter datée du 10 décembre 2013
- la description de la procédure d'autorisation
- la présentation de la société Nordex et de ses capacités techniques et financières
- la description du projet (site et activités)
- la description de la remise en état du site après cessation des activités
- le montant des garanties financières que Nordex s'engage à constituer
- des annexes

Etude d'Impact « santé et environnement », réalisée par ATER Environnement à Grandfresnoy, composée de :

- l'état initial de l'environnement
- les variantes et la justification du projet
- la description du projet
- l'impact et les mesures envisagées pour supprimer réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement
- l'analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées

Résumé non technique de l'étude d'impact

Etude acoustique réalisée par Soldata Acoustic à Villerbanne

Etude écologique réalisée par le CPIE Val d'Authie

Etude d'ombres réalisée par Nordex France SAS

Etude paysagère réalisée par Matutina à Trappes

Etude de dangers réalisée par ATER environnement à Grandfresnoy

Résumé non technique de l'étude de dangers

Notice hygiène et sécurité

L'avis de l'autorité environnementale en date du 10 février 2015

Documents cartographiques :

- Plan d'ensemble au 1/2500^{ème}
- Plan du parc éolien au 1/1000^{ème} (à titre dérogatoire)
- Plan du poste de livraison au 1/200^{ème}

La décision en date du 12 mars 2015 du Tribunal Administratif relative à la désignation du Commissaire Enquêteur,

Arrêté du Préfet du Pas-de-Calais en date du 16 mars 2015 prescrivant l'enquête publique,

Le registre d'enquête publique comportant 20 pages cotées et paraphées, ouvert le 13 avril 2015 par le commissaire enquêteur.

V - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

Désignation du Commissaire Enquêteur.

Par décision en date du 12 mars 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille, a désigné Madame Claudie COLLOT pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par la SAS NORDEX V, d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT

Actions menées avant l'enquête

Etude des différents textes se rapportant aux installations classées pour la protection de l'environnement

Prise de contact avec la préfecture du Pas-de-Calais afin de définir les modalités de l'enquête publique.

Le 20 mars 2015 réception et étude du dossier d'enquête publique, envoi de messages à M. Lainé, société Nordex pour convenir d'un rendez-vous sur le site.

Le 23 mars 2015, entretien avec M. Lesne, société Nordex en vue de la fixation d'une date de réunion et de visite du site, le 7 avril 2015, et demande de communication de la version électronique du dossier d'enquête.

Le 26 mars 2015 réception de la version électronique du dossier d'enquête.

Le 30 mars 2015 entretien téléphonique avec M. le Maire de Graincourt les Havrincourt qui m'a indiqué que la concertation qu'il avait menée n'avait pas mis en évidence d'opposition au projet dans sa commune. En m'indiquant que des opposants à l'éolien pourraient venir de la commune de Ribecourt, englobée dans le rayon d'affichage.

Le 30 mars 2015 contact téléphonique avec toutes les mairies concernées par le rayon d'affichage pour vérifier la bonne réception du dossier d'enquête et l'affichage de l'avis correspondant (cf tableau en annexe 3).

Le 30 mars 2015 envoi de messages électroniques à M. Lesne pour lui demander d'actualiser le dossier d'enquête afin de tenir compte de l'ensemble des parcs éoliens autorisés ou en cours d'instruction et lui demander des précisions sur la distance séparant les éoliennes en projet de celles autorisées.(copie en annexe 4)

Le 31 mars contact téléphonique avec les mairies non jointes la veille et envoi d'un mail à M. le Maire de Boursies en vue de recueillir son opinion sur le projet éolien, celui-ci étant très proche du parc autorisé sur sa commune.

Rendez-vous pris le 7 avril 2015 à 13h30 en mairie de Graincourt-les-Havrincourt avec M. le Maire et M. Lesne de la société Nordex :

- présentation du projet et de son emplacement
- sensibilisation à l'importance de la publicité de l'enquête pour permettre à toute la population de pouvoir s'exprimer (Demande d'affichage supplémentaire sur le site même du projet pour les promeneurs empruntant le chemin de halage)
- présentation du rôle du commissaire enquêteur et de la procédure d'enquête qui comporte notamment la remise d'un mémoire des observations par le commissaire enquêteur et d'un mémoire en réponse du pétitionnaire.

- visa des pièces du dossier et du registre d'enquête
- Contrôle de l'affichage sur site et en mairies les 7 et 13 avril 2015.

La publicité.

Un avis d'enquête a fait l'objet d'un affichage sur site et en mairies de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT (siège de l'enquête), BARALLE, BEAUMETZ LES CAMBRAI, BOURLON, HAVRINCOURT, HERMIES, INCHY EN ARTOIS, LAGNICOURT MARCEL, MARQUION, PRONVILLE, QUEANT, RUYAULCOURT, SAINS LES MARQUION, TRESCAULT (communes du Pas-de-Calais dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage), ANNEUX, AWOINGT, BOURSIES, CANTAING SUR ESCAUT, DOIGNIES, FLESQUIERES, FONTAINE NOTRE DAME, MARCOING, MOEUVRES, NOYELLES SUR ESCAULT, RIBECOURT LA TOUR et VILLERS PLOUICH (communes du Nord dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage).

Un avis a été inséré dans deux journaux habilités à recevoir des annonces légales (annexe 1), quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête :

- le 20 mars 2015 dans le journal La voix du Nord
- le 20 mars 2015 dans le journal Horizons
- le 17 avril 2015 dans le journal La voix du Nord
- le 17 avril 2015 dans le journal Horizons

En outre, M. le Maire de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT a fait paraître un article dans le Journal La voix du Nord « Cambrésis » le 28 avril 2015, rappelant le projet et mentionnant les permanences des 29 avril, 4 mai et 13 mai 2015. (annexe 2)

Ouverture de l'enquête.

Désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, j'ai élargé les différents documents de l'enquête, côté et paraphé le registre d'enquête publique

Conformément à l'arrêté de Madame la Préfète du Pas-de-Calais du 16 mars 2015, l'enquête a débuté le lundi 13 avril 2015.

Mise à disposition du public :

Un exemplaire intégral du dossier, le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT du lundi 13 avril 2015 au mercredi 13 mai 2015 à 17h00.

Le dossier pouvait également être consulté dans les communes concernées par le rayon d'affichage mais sous format électronique.

Le dossier n'était pas consultable sur internet et aucun registre électronique n'a été utilisé pour collecter les observations du public.

Déroulement des permanences :

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la Mairie de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT aux jours et heures suivants :

- o Le lundi 13 avril 2015 de 15h00 à 18h30,
- o Le mardi 21 avril 2015 de 9h00 à 12h00
- o Le mercredi 29 avril 2015 de 9h00 à 12h00
- o Le lundi 4 mai 2015 de 15h30 à 17h30
- o Le mercredi 13 mai 2015 de 14h00 à 17h00

Les conditions d'accueil du public étaient très bonnes, excepté lors de la dernière permanence en raison du bruit occasionné par la fête locale sur la place face à la mairie. La salle du conseil municipal au rez-de-chaussée de la mairie était réservée à cet effet et les dossiers et cartes pouvaient être étalés sans difficulté.

Lors de la première permanence il n'y a eu aucune visite si l'on excepte l'accueil fait par le maire, son adjointe et la secrétaire de mairie.

Lors de la seconde permanence un agriculteur du village est venu consulté l'implantation précise des éoliennes sur les cartes et a noté sa venue sur le registre d'enquête publique, sans formuler d'observation.

Lors de la troisième permanence, un monsieur de Cambrai, intéressé tout particulièrement par les chemins de mémoire est venu consulter le dossier et a inscrit ses observations sur le registre. Il y a eu aussi la visite d'un couple d'habitants de Graincourt les Havrincourt venus demander quels avantages pourraient retirer les habitants de la commune de ce projet éolien, la dame a consigné ses observations sur le registre.

Lors de la quatrième permanence, l'ancienne maire et conseillère municipale de Moeuvres est venue consigner ses remarques sur le registre d'enquête.

Enfin, lors de la dernière permanence, le responsable du site de la SEDE est venu apporter un courrier d'observation et le maire et un conseiller municipal de Moeuvres sont venus consulter le dossier et formuler des remarques sur le registre.

L'enquête s'est déroulée sans incident ni difficulté particulière.

Clôture de l'enquête.

L'enquête publique s'est terminée le mercredi 13 mai 2015 à 17h00

Pour permettre la réception en mairie d'éventuels courriers adressés le dernier jour d'enquête, et compte-tenu des jours fériés et horaires d'ouverture de la mairie, le registre a été clos par le commissaire enquêteur le 18 mai 2015.

VI – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Le public s'est assez peu mobilisé puisque seulement huit personnes sont venues au cours de mes permanences pour consulter le dossier d'enquête publique ; les remarques formulées concernent :

- le dossier d'enquête : insuffisance de la prise en compte des éoliennes du parc de Boursies, qualité des photomontages, non prise en compte du projet de musée du souvenir,
- la distance entre les éoliennes, l'impossibilité d'augmenter le nombre d'éoliennes à proximité du parc de Boursies
- les capacités d'accueil du poste RTE
- l'atteinte au paysage
- les nuisances sonores

- la rentabilité du projet
- l'existence d'une zone de danger affectant une autre installation classée (La SEDE)

VII – PROCES VERBAL DE RECUEIL DES OBSERVATIONS ET MEMOIRE EN REPONSE:

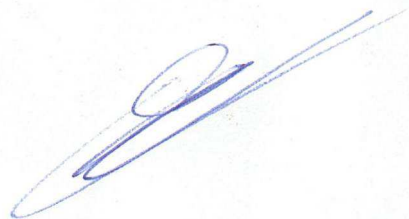
Le procès verbal de synthèse des observations et questions du commissaire enquêteur a été notifié à Parc Eolien Nordex V S.A.S. le 20 mai 2015. (annexe 5)

Le mémoire en réponse (annexe 6), que m'a transmis Parc Eolien Nordex V S.A.S., dans les délais réglementaires, apporte une réponse point par point aux remarques et questions formulées dans ce procès verbal.

VIII- CONCLUSIONS DU RAPPORT

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, le dossier m'a semblé complet et aucun document n'a disparu. Le public a été correctement informé de la procédure et a eu toute latitude pour s'exprimer durant l'enquête.

Fait à Dainville, le 12 juin 2015
Le Commissaire enquêteur,



Claudie COLLOT.